

L'ETAT ACCORDE DES MOYENS SUPPLEMENTAIRES POUR L' AISNE

Après avoir obtenu le prochain transfert vers Château-Thierry et Laon de services centraux de la direction générale des finances publiques, l'Aisne a également été sélectionné par Adrien TAQUET, secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance, parmi les 30 départements qui bénéficieront du soutien financier de l'Etat dans le cadre du déploiement de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

A l'occasion du dernier Congrès des Départements de France, en octobre 2019, Nicolas FRICOTEAUX et Isabelle LETRILLART, Vice-Présidente chargée de l'enfance et de la famille, avaient pu présenter au Secrétaire d'Etat la candidature de l'Aisne à cette nouvelle contractualisation.

Grâce à cette convention, prochainement signée, des moyens nouveaux seront déployés dans notre département afin de renforcer la prévention et la protection de l'enfance.

« Ce soutien financier permettra de conforter le travail de qualité effectué par les services du département » confirme le Président du Conseil départemental.